



Comment prouver une faute inexcusable de son patron

Par **ti039**, le **01/12/2015** à **17:59**

Bonjour j'ai été victime d'un accident je me suis coupé la main avec une scie circulaire. Le ressort de la sécurité était bloqué. Le patron est empressé de rectifier la machine quelques jours après et avant le passage de l'inspection du travail. Comment prouver la faute? Dois-je attendre le rapport de l'inspection du travail pour prouver la faute?

Par **morobar**, le **01/12/2015** à **18:17**

Bonjour,

Si la réparation a fait appel à une intervention extérieure, il faut signaler à l'inspecteur du travail ainsi qu'au contrôleur de la CRAM afin qu'ils se fassent communiquer une copie de la facture.

Sinon il va falloir réunir des renseignements sur le fonctionnement de cette machine et le défaut allégué.

De toutes façons l'employeur a une obligation de résultat en matière de sécurité, et à mon avis vous pouvez sans attendre demander à la CPAM de prononcer la faute inexcusable. C'est la Commission de Recours Amiable qu'il faut saisir.

Par **ti039**, le **02/12/2015** à **14:19**

Je vous remercie. Pour la machine l'inspecteur m'a dit qu'il n'y avait aucun papier et la

réparation n a pas été effectué par une entreprise.comment faire pour saisir la cpam pour faute inexcusable

Par **morobar**, le **04/12/2015** à **09:19**

Bonjour,

Vous exposez les faits comme ici dans un courrier adressé à la C.R.A. de votre caisse de sécurité sociale, en y joignant des attestations médicales sur vos blessures.

Vous intitulez ce courrier: "demande de reconnaissance de faute inexcusable employeur."

N'oubliez pas de donner les coordonnées exactes et complètes de l'employeur.

Et dépêchez-vous, la prescription est courte.